

Formation professionnelle supérieure Electricien / Electricienne de réseau

**Information
concernant les cours préparatoires
en vue de l'examen professionnel de**

**Spécialiste de réseau avec brevet fédéral,
orientation énergie**

Association des entreprises
électriques suisses (AES)
Hintere Bahnhofstrasse 10
5000 Aarau
www.strom.ch

Association des Entreprises d'installation
de Lignes aériennes et de Câbles (AELC)
Sekretariat
Rodungsstrasse 1, CH-5600 Lenzburg
www.vffk.ch

Union des transports
publics (UTP)
Dählhölzliweg 12
3000 Bern 6
www.voey

Association suisse des
infrastructures de réseau (SNiv)
Rautistrasse 33
8047 Zürich
www.sniv.ch

Table des matières

1. Généralités	3
2. Préparation	3
3. Cours préparatoires.....	4
3.1 Lieu des cours.....	4
3.2 Direction des cours et instructeurs	5
3.3 Enseignement et horaires des cours	5
3.4 Nombre de candidats	5
3.5 Supports de cours	5
3.6 Coûts des cours	5
3.7 Inscription aux cours	6
3.8 Résiliation	6
3.9 Assurance accidents	6
3.10 Attestation	6
3.11 Direction des cours	6
4. Programme-cadre d'enseignement.....	7
4.1 Généralités.....	7

1. Généralités

Le profil de la profession de Spécialiste de réseau, le concept de formation et les champs d'activités sont présentés dans le document « Directives ».

Le niveau des exigences pour l'examen professionnel est élevé. Les conditions pour l'admission à l'examen sont contenues dans le « règlement concernant l'examen professionnel de Spécialiste de réseau » et dans le document « Directives ».

2. Préparation

La fréquentation des cours préparatoires en vue de l'examen professionnel est facultative. Le candidat peut travailler en autodidacte pour acquérir les connaissances théoriques et pratiques.

CIFER (Communauté d'Intérêts pour la Formation des Electriciens de Réseau) organise des cours préparatoires à l'examen professionnel pour l'orientation énergie dans ses locaux, à Penthalaz, sous l'égide de L'AES (Association des entreprises électriques suisses) et l'AELC (Association des entreprises d'installation de lignes aériennes et de câbles).

Afin de satisfaire les exigences, volonté et persévérance sont indispensables. Une formation intensive est nécessaire. Les échecs à l'examen professionnel, sont souvent dus à une préparation insuffisante. La démarche d'acquisition des connaissances la plus sûre consiste à suivre les cours préparatoires de CIFER. Cette démarche est décomposée en trois étapes :

Première étape : la préparation personnelle

La révision des connaissances en électrotechnique, mécanique, mathématiques et des connaissances professionnelles est indispensable avant le début des cours.

Nous recommandons aux candidats venant d'autres professions, de se mettre à niveau en étudiant la documentation des cours du CFC, qu'ils peuvent obtenir dans les écoles professionnelles.

CIFER propose également des cours d'accompagnement pour se remettre à niveau et se préparer pour le concours d'entrée au cours préparatoires.

Deuxième étape : cours préparatoires chez CIFER

Les cours sont créés spécialement pour préparer les candidats à l'examen professionnel.

Les critères de sélection aux cours préparatoires sont basés sur :

- les conditions d'admission à l'examen professionnel
- les résultats du concours d'entrée de la session

Troisième étape : mise en pratique des connaissances

La seule participation aux cours préparatoires ne saurait suffire à la réussite de l'examen professionnel. Aussi le candidat a-t-il besoin de l'appui de son entreprise, pour qu'il puisse mettre en pratique avant l'examen, en conditions réelles et dans le terrain, les principes qui lui sont transmis lors des cours.

Une répétition et un approfondissement de la matière confèrent au candidat sécurité et confiance. Des répétitions en petits groupes de collègues s'avèrent particulièrement précieuses.

3. Cours préparatoires

3.1 Lieu des cours

Les cours ont lieu à CIFER, Penthalthaz.



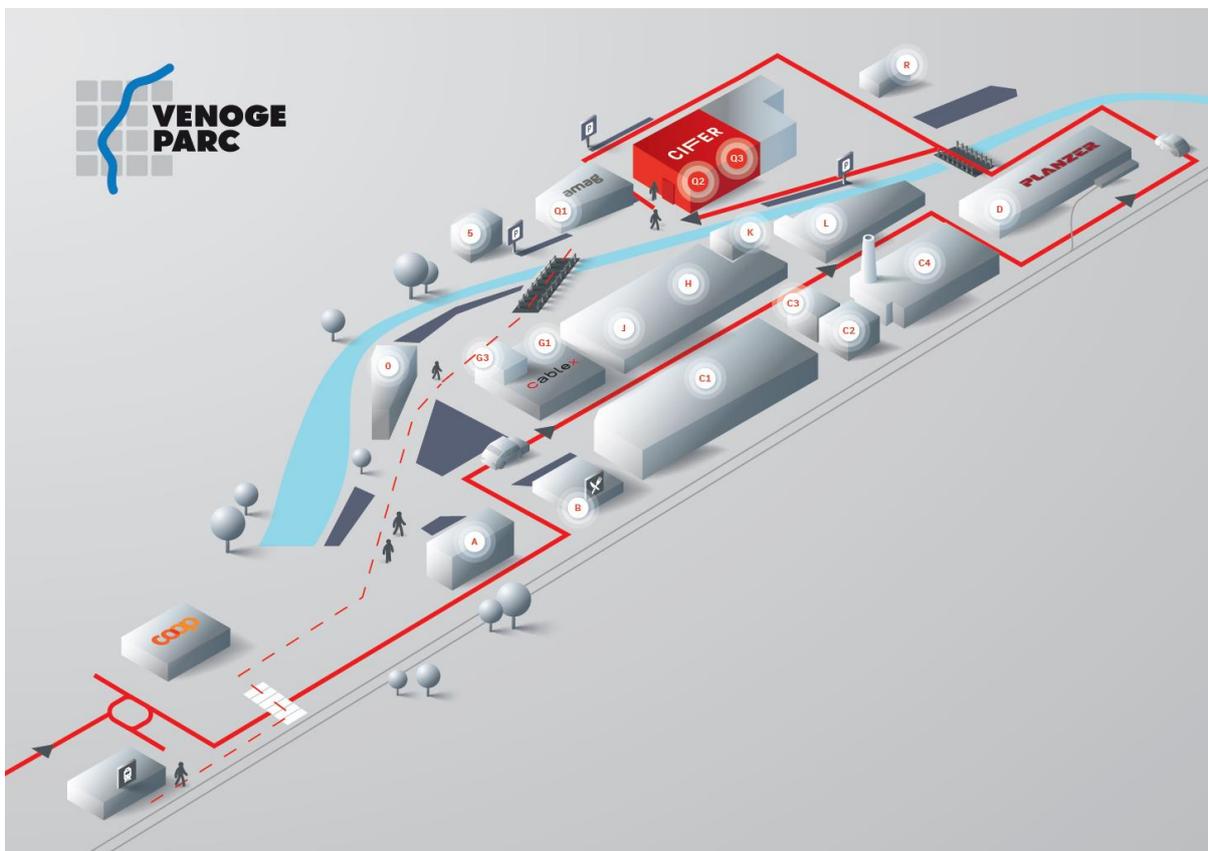
CIFER

Venoge-Parc
Bâtiments Q2 et Q3
1305 Penthalthaz

Téléphone
+41 21 863 11 80

formation@cifer.ch

www.cifer.ch



GPS : Chemin de l'Islettaz 9, 1305 Penthalthaz, Suisse.

3.2 Direction des cours et instructeurs

L'enseignement est donné sous la direction de CIFER, par des instructeurs issus du domaine professionnel. La collaboration étroite entre la Commission d'examen et les instructeurs est assurée.

3.3 Enseignement et horaires des cours

L'enseignement dispensé en classe prévoit des exercices, travaux en groupes et exposés avec une participation des candidats aussi active que possible.

Les cours ont lieu par blocs de 2 à 5 jours, usuellement entre le mardi et le samedi, selon un horaire 8h00 – 12h00 et 13h00 – 17h00.

Les cours sont conçus pour des adultes. Chaque candidat détermine lui-même la quantité d'exercices et de révisions qui lui sont nécessaires.

L'utilisation d'un ordinateur portable ou d'une tablette est recommandée et pourrait même être exigée dans certaines situations. Un modèle équipé pour le traitement de document (office par exemple) ayant la possibilité de se connecter à un réseau sans fil « Wifi », ainsi qu'un moteur de recherche à jour, est suffisant. Si certains logiciels ou applications devaient être nécessaires, les candidats seraient informés à l'avance. Les candidats n'ayant pas d'ordinateurs s'organisent pour pouvoir s'en procurer un provisoirement sur demande.

3.4 Nombre de candidats

Le nombre de candidats est limité à vingt-quatre.

3.5 Supports de cours

Les supports de cours, adaptés aux spécificités de la profession, seront mis à disposition des candidats au format PDF sur la plateforme d'apprentissage Kinaps.

Ils sont conçus comme ouvrages de référence, utilisable ultérieurement dans le cadre des activités professionnelles. En fonction des thèmes abordés, des ouvrages spécialisés complémentaires seront mis à disposition. Les coûts de ces derniers sont compris dans les frais des supports de cours.

3.6 Coûts des cours

Les tarifs et les périodes de facturation sont consultable sur le site internet CIFER dans les documents « Tarifs Brevet Partenaires / Non-Partenaires ».

Le concours d'entrée, ainsi que chaque partie du cours, sont facturés séparément. Les candidats doivent avoir effectué les paiements en temps voulu pour pouvoir participer au concours d'entrée ainsi qu'aux différentes parties du cours.

Des subventions existent pour cette formation, au niveau fédéral via le SEFRI, mais parfois également au niveau cantonal. Ces subventions peuvent couvrir ou dépasser le 50% des coûts d'écologie et d'examen sous certaines conditions, notamment le paiement des factures par le candidat. Il est recommandé de s'entretenir avec son employeur au sujet d'éventuelles possibilités de prise en charge des frais par l'entreprise.

3.7 Inscription aux cours

Les documents suivants sont demandés :

- Formulaire d'inscription
- Copie du certificat fédéral de capacité (CFC) ou une reconnaissance par l'OFFT des certificats et diplômes étrangers.
- Expérience professionnelle attestée par l'employeur
- Certificat(s) de travail afin de justifier de l'expérience professionnelle ne pouvant pas être confirmée par l'employeur actuel

Sur la base des documents susmentionnés et si les critères de sélection sont remplis, le candidat reçoit une confirmation.

La direction des cours se réserve le droit d'annuler la session si un nombre minimum de candidats n'est pas atteint.

3.8 Résiliation

Une annulation anticipée est possible pour la fin de la première partie des cours. Elle doit être communiquée par lettre recommandée, envoyée à la direction des cours, au plus tard 30 jours avant le début de la deuxième partie. Au cas où un candidat se retirerait pendant les cours, l'écolage est dû pour toute la partie commencée.

Le remboursement porte uniquement sur les frais de cours.

3.9 Assurance accidents

Le candidat doit être assuré personnellement.

3.10 Attestation

Une attestation est délivrée aux candidats ayant fréquenté régulièrement les cours.

3.11 Direction des cours

CIFER
Venoge Parc
Bâtiments Q2-Q3
1305 Penthalaz

Tél. 021/ 863 11 80

www.cifer.ch
formation@cifer.ch

4. Programme-cadre d'enseignement

4.1 Généralités

Les cours préparatoires sont divisés en deux parties, une générale (GEN) d'une durée de 25 jours (200 leçons) et la seconde spécifique au domaine de l'énergie (EN) d'une durée de 30 jours (240 leçons)

Répartition des leçons pour la partie générale (GEN)

N°	Matière	Leçons
AA01	Conduite de collaborateurs	32
AA02	Formation	24
AA03	Gestion de projets	16
AA04	Gestion de mandats	12
AA05	Santé et sécurité au travail	16
AA06	Suivi des travaux	8
AA07	Bases de la maintenance	8
AA08	Maintenance des équipements de travail	4
AA09	Electrotechnique	48
AA10	Mécanique	16
AA11	Mathématiques	16
Total		200

Répartition des leçons pour la partie énergie (EN)

N°	Matière	Leçons
AE01	Etude de projet (EN)	20
AE02	Sécurité lors de travaux sur ou à proximité d'IE	24
AE03	Eclairage public	16
AE04	Documentation de réseaux	16
AE05	Installations de mise à terre	12
AE06	Exploitation de réseaux	32
AE07	Techniques de mesure	40
AE09	Techniques de protection	16
AE10	Maintenance des réseaux (EN)	8
AE11	Travail de projet	32
AE12	Lignes souterraines (EN)	8
AE13	Lignes aériennes (EN)	16
Total		240